

Chauché INFO

ÉDITION
AVRIL
2023

■ L'ÉDITO DU MAIRE



La commission communication a décidé de moderniser le bulletin municipal. J'ai donc le plaisir de vous présenter le 1^{er} numéro de notre Chauch'info qui remplace le bulletin municipal que vous receviez habituellement chaque mois.

Nous avons souhaité que cette nouvelle formule soit plus proche de l'actualité, plus design, plus dynamique.

Cette publication devient dorénavant trimestrielle et en couleur. Composé de 4, 6 ou 8 pages selon l'actualité, ce bulletin sera tourné vers l'actualité communale. Ainsi, vous y trouverez des informations sur la vie de la commune, des associations, des conseils, les brèves du conseil municipal, les informations sur les projets des commissions.

Concernant les projets 2023, nous devons mettre en

œuvre la sécurisation de la rue de la Petite-Maine avec une écluse et un chemin piétonnier en direction du cimetière. Malheureusement, le département qui avait prévu une réfection du pont sur la Petite Maine, demande des travaux sur le réseau des eaux usées (compétence de la communauté de communes). Le planning de ces travaux supplémentaires ne nous permet pas de réaliser cette sécurisation et nous oblige à les reporter en 2024.

Nous allons nous doter d'un city stade qui sera implanté en face de la salle de sport où l'aire de stationnement sera réaménagée.

Nous poursuivrons notre politique en matière d'habitat et engagerons les études pour un lotissement rue de la Roche.

Je vous souhaite une bonne lecture. N'hésitez pas à nous faire part de tout événement ou toute information que vous souhaiteriez faire apparaître dans les prochains bulletins.

■ RETOUR EN IMAGES



Au cours de la cérémonie des vœux, Christian MERLET, le maire, a remis la médaille de la commune à Louis GILBERT, un membre du club VTT Chauché qui s'est particulièrement illustré pendant la dernière saison. Il a été champion départemental, vainqueur du général coupe régionale, vainqueur du général coupe de France.



Assemblée générale de l'UNC

Assemblée générale de la bibliothèque Au plaisir de lire: Gisèle DELANGLE, la présidente, a remis un chèque de 850€ à Anita ROUX, déléguée du Groupement des parkinsoniens de Vendée. Cette somme représente le bénéfice du concours de TAC-TIK organisé en octobre, qui a réuni 76 participants.



Assemblée générale de la marche



26 février 2023 - Félicitations aux membres de Chauché VTT pour le succès de la 28^{ème} randonnée de la mogette avec 2087 participants.



2 avril 2023 - Chauché T' Trails : belle réussite pour la course solidaire « Sur les Pas de Naël » en partenariat avec L'espoir d'un Pas avec 320 participants.

■ DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 30 JANVIER & 27 FÉVRIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2023

La commune a décidé la réfection de la rue de la Petite-Maine et du parking du cimetière.

A cette occasion, les propriétaires de cette rue peuvent bénéficier du doublement de la prime «rénovation des façades». Si vous avez un projet de rénovation, merci de vous rapprocher de la communauté de communes.

La commune a missionné l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour les études afin d'aménager le parking du complexe sportif en coordination avec la réalisation du city stade.

Le conseil a donné son accord pour l'acquisition d'une propriété située 14 rue de la Petite-Maine pour 146 500 € HT.



Propriété 14 rue de la Petite-Maine

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2023

La commune a décidé de céder les logements locatifs 1 & 3 rue de la Petite-Maine dont elle est propriétaire..

Le conseil municipal a décidé d'acquérir des terrains rue de la Roche afin d'y aménager un quartier d'habitation, et de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Les participations communales 2023 ont été attribuées :

- École Saint-Christophe : 157 000 €,
- Familles rurales : - Centre d'accueil : 84 000 €,
- Transport scolaire : 5 000 €,
- Accueil jeunes : 2 850 €,
- Activités culturelles : 1 000 €.

Vous trouverez dorénavant les procès-verbaux des conseils municipaux sur www.chauche.fr

JE VEUX RÉNOVER LES FAÇADES DE MON BÂTIMENT

- propriétaire d'un logement pouvant être loué
- propriétaire de ma résidence principale
- personne morale (un commerce par exemple)

DES AIDES POUR QUOI ?

La rénovation des façades visibles depuis la voie publique des bâtiments existants de plus de 15 ans :

- enduit,
- peinture,
- bardage,
- pierres vues...

PAR QUI ?

ORGANISME ACCORDANT DES SUBVENTIONS

La Communauté de communes
50 % du montant TTC des travaux éligibles avec un plafond à 800 € par bâtiment ou 1 600 € lorsque le bâtiment est situé en secteur de projet (périmètre défini par les communes)

QUELLES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

Les travaux doivent respecter les critères fixés dans le règlement, disponible auprès d'HATEIS Habitat.

FINANCEMENT

C ^o de communes	800 €
TOTAL SUBV.	800 €
RESTE À CHARGER	6 000 €

Paul, actif
revenu moyen

Paul souhaite repeindre sa façade. Le total des travaux s'élève à 6 800 € TTC.

NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION : À LA RECHERCHE D'UN NOM !

La commune envisage de créer un nouveau quartier d'habitation sur le secteur de la Roche. Les élus ont souhaité solliciter la population afin de choisir un nom pour ce nouveau secteur.

Pour orienter votre réflexion, nous vous précisons que ce nouveau quartier ne peut pas s'appeler « quartier de la

Roche » : une rue à ce nom existe déjà sur Chauché. Le quartier est situé entre la Roseraie / le Plan d'eau / Perce-Neige et le centre bourg.

Merci de nous faire part de vos idées via l'adresse de la commune : mairie@chauche.fr.



■ VOIRIE : décalage de travaux de la rue de la Petite-Maine à 2024

Comme vous le savez, les travaux de sécurisation de la rue de la Petite-Maine étaient prévus courant 2023. Cependant, des travaux supplémentaires sont demandés par le département sur le réseau des eaux usées.

Ces nouveaux travaux nous obligent à reporter le chantier à l'année prochaine.

Le nouveau planning serait le suivant :

- 1) Fin d'année 2023, reprise des réseaux des eaux usées par la communauté de communes,
- 2) Fin d'année 2023 ou début 2024, nettoyage et reprise de l'étanchéité du pont par le département.
- 3) Deuxième trimestre 2024, aménagement de la voirie par la commune,
- 4) Fin du deuxième trimestre 2024, pose du revêtement de finition par le département.

Attention, le pont sera fermé à la circulation des véhicules et des piétons pendant un mois fin 2023/début 2024. Une déviation sera mise en place durant cette période afin de permettre aux véhicules de circuler vers la route de Saint-Fulgent (D 37).

■ COMMUNICATION : lancement de l'appli mobile « Cityall »

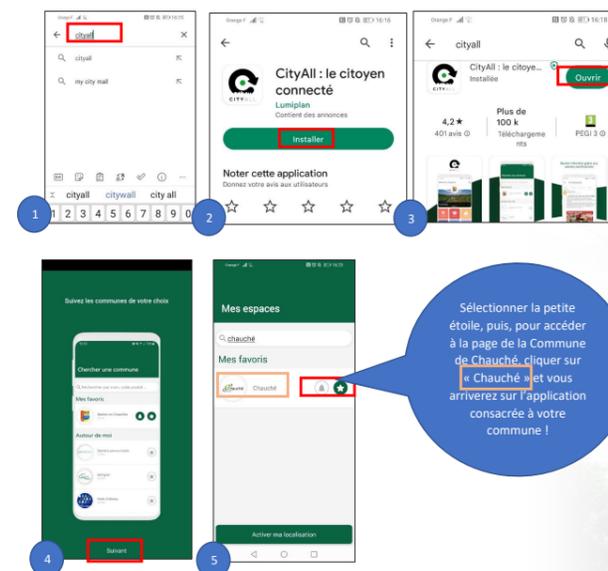


Disponible depuis début septembre sur les stores (Google Play sur Android, App Store sur iOS), l'application « Chauché » comptait début mars plus de 230 téléchargements. Et vous, l'avez-vous adoptée ?



CITYALL ? COMMENT ÇA MARCHE ?

Téléchargez gratuitement l'application mobile de votre commune, via le PlayStore pour un Android ou l'AppStore pour un Iphone en saisissant « Cityall ».



Sélectionner la petite étoile, puis, pour accéder à la page de la Commune de Chauché, cliquer sur « Chauché » et vous arrivez sur l'application consacrée à votre commune !

ET MOI, SI J'ÉTAIS ACTEUR DU FONCTIONNEMENT DE MA COMMUNE EN TANT QUE CITOYEN ?

En signalant des anomalies sur la voirie ou autre, en faisant des suggestions ou alors en félicitant pour un évènement ou une réalisation :



POUR QUOI FAIRE ?

- Être informé en temps réel, directement sur votre smartphone.
- Consulter l'actualité, les évènements.
- Organiser son quotidien grâce aux infos travaux !

■ SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

RÉORGANISATION DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Modification du fonctionnement du secrétariat de la mairie, de février à juin 2023 :

Afin de pallier la diminution d'effectif momentanée, depuis le 9 février et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, l'accueil téléphonique de la mairie est assuré uniquement les matins, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi matin de 9h à 12h. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou bien envoyer un courriel à l'adresse suivante : mairie@chauche.fr

Depuis le 1^{er} mars 2023, outre les modifications énoncées ci-dessus, le secrétariat de la mairie (accueil physique et téléphonique), est fermé le mercredi matin jusqu'au 28 juin inclus.



La mairie restera ouverte le samedi matin de 9h à 12h à l'exception des samedis suivants : le 20 mai et le 17 juin.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

RECENSEMENT CITOYEN

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire et permettre votre contribution à la Journée Défense et Citoyenneté. L'inscription au recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr dans votre commune.
- 2 - Remplir votre dossier en ligne, puis aller à la mairie pour valider votre inscription.
- 3 - Aller dans la rubrique « Citoyenneté des services », cliquer sur « Mes démarches », puis, dans la zone « Recherche de vos démarches », cliquer sur « Recensement ». Cliquez sur « Valider » pour valider votre inscription.

À LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE
Remplir votre dossier en mairie : aller à l'adresse et le jour de la mairie.

www.defense.gouv.fr/jdc

TITRES D'IDENTITÉ

Les demandes de passeports ou de cartes nationales d'identité sont à effectuer uniquement auprès des mairies équipées d'une station d'enregistrement. Actuellement les délais sont longs, vous pouvez vous renseigner auprès des mairies citées ci-dessous.

Je prends rendez-vous dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement. Les plus proches de Chauché sont celles de Saint-Fulgent, Les Essarts ou Saint-Georges-de-Montaigne. La liste complète des mairies se trouve sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>



NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE POUR LES PROPRIÉTAIRES

Le service « Gérer mes biens immobiliers » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers.

Le service donne également la possibilité de déclarer les locataires en cas de locations.

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).



Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

MAISON FRANCE SERVICES

La communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts a souhaité favoriser l'accès aux services publics et l'accès aux droits, compte tenu des besoins de sa population.

FACE Vendée a pour vocation de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté.

Ils s'associent pour gérer conjointement un espace France Services.

Formés par les opérateurs partenaires, les agents ont pour mission de délivrer gratuitement un premier niveau d'information et d'accompagnement numérique.

Quelques exemples :

- Pré-demande de carte d'identité ou de passeport,
- Déclaration des ressources trimestrielles CAF ou MSA,
- Demande de carte vitale, attestations de droits,
- Simulation d'allocations et accompagnement au dépôt du dossier en ligne,
- Accompagnement à la déclaration d'impôts, achat de timbres fiscaux,
- Création d'un espace personnel sur le site Internet d'un partenaire,
- Création d'une adresse électronique,
- Inscription à Pôle emploi, actualisation mensuelle.

Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts
2, rue Jules-Verne - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 51 43 81 61

✉ franceservices@ccfulgent-essarts.fr

LE LUNDI

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

DU MARDI AU VENDREDI :
8h30 - 12h30

BIEN VIVRE ENSEMBLE

LE BRUIT : PENSEZ À VOTRE VOISINAGE !

À l'approche des beaux jours, les tondeuses à gazon et les travaux de bricolage sont au programme. L'utilisation de ces appareils peut entraîner des nuisances sonores et occasionner une gêne auprès de vos voisins. Les nuisances sonores sont ainsi réglementées par un arrêté préfectoral datant de juillet 2013. Il rappelle que « les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur

intensité ou leur caractère répétitif sont interdits de jour comme de nuit ».

Cet arrêté préfectoral prévoit que les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers sont autorisées : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

La commune de Chauché compte sur votre civisme et vous remercie de respecter ces horaires ainsi que ceux qui prennent soin d'entretenir les trottoirs devant leur domicile.

Petit conseil pour l'entretien de votre pelouse : une tonte plus haute de votre pelouse permet d'empêcher l'installation des adventices (plantes indésirables) et de garder plus d'humidité au sol. Très utile en été !



Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant.

VOUS AVEZ UN ANIMAL ? VOUS L'AIMEZ ? FAITES-LE AIMER PAR TOUS.

La divagation des animaux félines et canins, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, leurs déjections sont autant de sources de mécontentement de certains de nos concitoyens. Soyons respectueux de leur tranquillité. Pour cela, ne laissez pas divaguer ou aboyer votre chien.

De plus, pour le bien-être, de nos voisins et la propreté de notre commune les déjections canines doivent être ramassées et mises dans les poubelles : des distributeurs de sacs à déjection ont été installés par le CMJ.

Tous les propriétaires d'animaux domestiques (chiens ou chats) doivent prendre les mesures adéquates afin d'éviter la divagation, ainsi que les aboiements incessants de leurs chiens. Les mesures prévues par le code rural seront systématiquement appliquées à l'encontre de ces propriétaires.

En cas de procédures engageant des frais d'évacuation (fourrière SPA, etc...) ou d'accident, la responsabilité des propriétaires sera engagée. Les frais supportés pour l'identification et l'hébergement des animaux errants capturés sur le territoire de la commune seront refacturés à leurs propriétaires.

L'article R1337-7 du Code de la santé publique prévoit une amende de 68 € pour les aboiements diurnes d'un chien. Pour un chien qui aboie la nuit, l'amende peut s'élever à 450 €.

Nous comptons sur votre sens civique.



POUR JARDINER OU DÉSHERBER, IL EST INTERDIT D'UTILISER DES PESTICIDES CHIMIQUES !

La réglementation :

Particuliers, jardiniers... vous ne pouvez plus les acheter ni utiliser de pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.

Cette interdiction concerne aussi votre commune qui n'utilise plus ces pesticides sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les chemins ouverts au public afin de protéger votre santé et votre environnement.

Pesticides et environnement :

Les pesticides incluent les insecticides, les herbicides ou désherbants, les anti-nuisibles et les fongicides.

Leur toxicité pour l'homme peut être grave. Outre les empoisonnements, les pesticides sont capables d'endommager le système immunitaire ou de perturber les régulations hormonales. Ils sont également soupçonnés d'accroître le taux de certains cancers (sein, prostate) et de réduire la fécondité masculine.

Ces produits peuvent aussi être dangereux pour l'environnement en polluant les eaux, l'air, en perturbant les milieux naturels

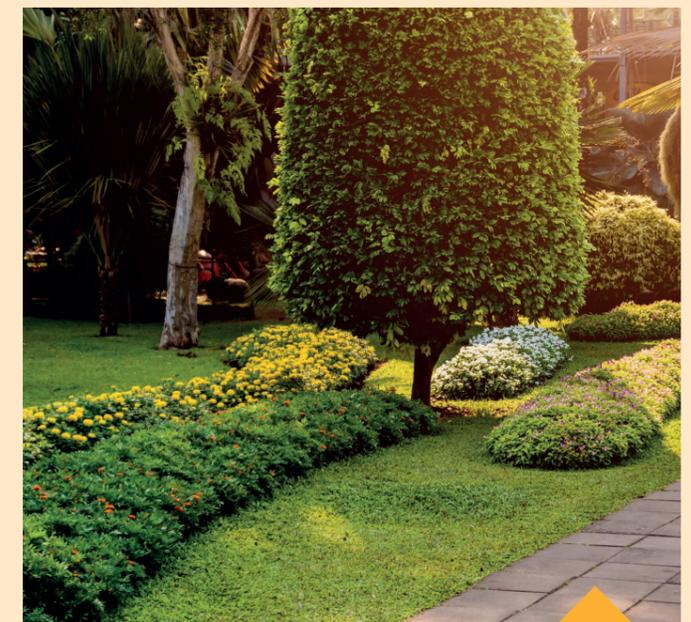
Comment se passer des produits chimiques ?

Et si nous faisons évoluer notre point de vue sur ce que l'on considère comme des mauvaises herbes ?

Accueillir mousses, pissenlits, pâquerettes et autres « mauvaises herbes », contempler les espèces floricoles qui se posent sur nos plantes et pollinisent, redonner au « jardin plaisir » ce supplément de vie, c'est simple et naturel.

Des solutions alternatives peuvent remplacer ces produits toxiques qui sont interdits aujourd'hui et nous permettent de jardiner avec bon sens :

- couvrir le sol de paillages (écorces, feuilles mortes, pelouses, minéraux, bâches...), plantes couvre-sol et engrais verts pour la rotation des plantations (moutarde, sarrasin, phacélie, etc).
- choisir des plantes adaptées à la nature du sol (argileux, calcaire, acide...) et au climat de la région.



▪ rotation des cultures légumières afin de limiter la transmission des maladies et les attaques de ravageurs.

▪ entretenir la fertilité du sol en développant l'activité des vers de terre et micro-organismes avec apport de compost, humus et paillis

▪ ne pas laisser les herbes envahissantes fleurir puis grainer.

▪ utiliser des outils adaptés et travailler la terre au bon moment (bêchage et ratisage au printemps et en automne avec un amendement naturel suffisent à conserver l'équilibre biologique existant).

Les efforts effectués par les particuliers se trouvent parfois inefficaces à cause du manque de respect, de civilité et de bons sens des autres. Ensemble, soyons vigilants, et citoyens !

IMPLANTATION D'ENTREPRISE

Bienvenue à Alexis HERMAN et Laetitia BOUDREAU, maraîchers (29 La Girardière à Chauché). Cueillette de fraises, en vente directe aux particuliers à partir de fin mai/début juin.



ET DU CÔTÉ ASSOCIATIF

ZOOM SUR « LA MARCHÉ CHAUCHÉENNE »

L'assemblée générale de la Marche Chauchéenne s'est tenue le 4 février 2023, occasion pour fêter les 10 ans de sa création. 45 adhérents étaient présents ainsi que 4 nouveaux membres.



Marcel BRETAUD, président, planifie et gère tous les parcours de l'année; l'équipe du bureau programme les sorties tout en respectant les mesures de sécurité.

La marche a lieu tous les mardis matin à 9h15 pour 10 km et 10 h pour les 6 ou 5 km (au choix).

Depuis 2022, un 3^e groupe a été mis en place, ce qui permet aux marcheurs de choisir dans lequel ils sont plus à l'aise.

Sur les parcours, chaque groupe est toujours accompagné d'un ou deux membres du bureau.

Des sorties extérieures en covoiturage sont programmées : une sur trois l'hiver et une sur deux l'été.

A l'arrivée, tous les marcheurs se retrouvent à la salle pour échanger et prendre le verre de l'amitié.

La marche est ouverte à tous et si vous êtes intéressés, venez nous rejoindre le mardi matin dans le groupe qui vous convient (vous serez toujours les bienvenus).

En 2022, le club a répondu au projet du conseil municipal des jeunes pour un nettoyage de la nature.

A cette occasion, 31 marcheurs ont récolté plus de 54 kg de déchets sur les routes de la commune.

Nous les remercions pour leur initiative écoresponsable.



Le bureau est ainsi composé :

- Président : Marcel BRETAUD (Contact : 06 06 41 59 50)
- Vice-président : Jean-Luc GRELET
- Trésorier : Patrick FALÉMÉ
- Trésorier adjoint : Dominique BAUDEZ
- Secrétaire : Annie CAILLON
- Secrétaire adjoint : Michel GUILBAUD
- Membres : Huguette VOINEAU, Evelyne GUILBAUD, Bénédicte PUAUD

LES SCOUBIDOUS ET L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'association Familles rurales de Chauché, présente sur la commune depuis plusieurs années travaille et développe différents services au sein de Chauché à destination de ses habitants :

- Service enfance : accueil de loisirs, périscolaire les Scoubidoues
- Service jeunesse : Trempl'1 (pré-ados) et Escale (ados et foyer des jeunes)
- Service transport scolaire
- Service culturel (multisport, théâtre, pilate, éveil musical, cours de guitare)
- Service parentalité

N'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook pour voir nos différentes actualités « Familles rurales Chauché »

FAMILLES RURALES

Le 3 mars dernier, l'association organisait son assemblée générale à l'accueil de loisirs des Scoubidoues.

Une quarantaine de personnes étaient présentes pour cette soirée ainsi que les bénévoles et les salariés de l'association.

Le bilan 2022 fut très positif avec une augmentation des effectifs notamment sur le périscolaire et les mercredis, cette hausse semble se confirmer pour 2023.

Les différents séjours d'été ont été présentés lors de cette soirée, ce qui ouvrait officiellement les inscriptions pour ceux-ci. L'équipe d'animation travaille actuellement sur la programmation de cet été avec beaucoup d'enthousiasme.

Cela promet encore un été haut en couleurs !



Assemblée générale

SERVICE PARENTALITÉ

Le service « Parent'Pause » qui comme l'ensemble de nos commissions regroupe des parents bénévoles a proposé sa première action parentalité en décembre 2022 : une matinée massage parent-enfant qui a remporté un vif succès.

La seconde action a eu lieu le 23 mars dernier : une conférence sur le thème « La communication au service du lien et de l'épanouissement de l'enfant » animée par Aline ROUSSEAU conseillère en parentalité et menée en partenariat avec l'APEL de l'école Saint-Christophe.

Une dernière action est prévue pour cette fin d'année avant de repartir sur un nouveau programme pour la rentrée de septembre, d'ici là on ne vous en dit pas plus !

ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE

L'école Saint-Christophe de Chauché accueille actuellement 245 élèves et a vu passer plusieurs milliers de jeunes chauchéens sur ses bancs.

L'école a un projet de réaménagement et de sécurisation de ses 2 cours de récréation :

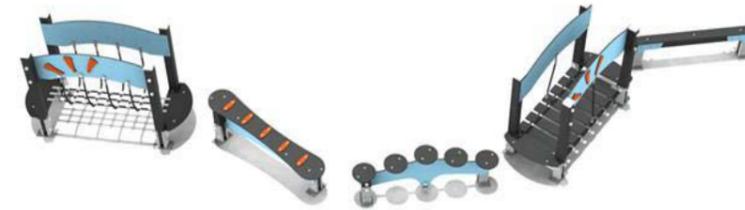
- Installation d'un parcours de motricité et de son sol amortissant sur la cour maternelle.
- Aménagement des 2 cours : matérialisation d'espaces calmes et ombragés, achat de matériel et de jeux spécifiques à ces espaces.
- Sécurisation du grillage sur la cour élémentaire.

Ce projet de rénovation est onéreux. Coût global estimé : 30 000 €. C'est pourquoi l'école vous sollicite : parents, familles, amis, professionnels... pour être aidée en devenant mécène.

Les enfants sont notre avenir. Alors offrons-leur un environnement serein pour leurs expériences quotidiennes. Ensemble, faisons en sorte que ce beau projet aboutisse. Au nom de tous les enfants, merci !

Pour info : le mécénat, c'est faire un don pour ce projet. Tous les dons seront déductibles des impôts (66% sur l'impôt sur le revenu pour les particuliers et 60% sur l'impôt sur les sociétés pour les entreprises).

Si vous êtes intéressés par ce beau projet, merci de bien vouloir contacter l'école au 02 51 41 82 36.



Le projet : aménagement et sécurisation des 2 cours
Coût global estimé : 30 000 €

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

ÉCOLE PRIVÉE SAINT-CHRISTOPHE
1, impasse de la Petite-Maine
85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 82 36

🌐 <https://chauche-stchristophe.fr>

David BENETEAU
Chef d'établissement

Mélina QUILLET
Présidente APEL

Boris GOUSSAUD
Président OGE



L'ÉCOLE ST CHRISTOPHE
vous remercie chaleureusement
POUR VOTRE SOUTIEN

BULLETIN DE SOUTIEN

Catégorie d'impôt	PARTICULIER Impôt sur le revenu (si vous êtes imposable)	ENTREPRISE Impôt sur les sociétés
% de réduction	66%	60%
Coût réel pour un don	de 100€ 34€	de 1 000€ 400€
Conditions limitatives	20% du revenu imposable	5% du chiffre d'affaires

📄 JE FAIS UN DON EN LIGNE
SUR WWW.DDEC85.ORG

📄 OU JE RÈGLE PAR CHÈQUE
À L'ORDRE DE FADEC 85

Don de : _____ €

Nom et commune de l'établissement : École Saint Christophe de Chauché

LE REÇU FISCAL EST ADRESSÉ À :

Mme Mr

Nom ou raison sociale : _____

Prénom et NOM : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Tél : ____/____/____

Email : _____

A remplir et à envoyer sous enveloppe affranchie à :
FADEC 85 (Fonds d'Aide au Développement de l'Enseignement Catholique de Vendée)
6 Route de Mouilleron, CS 20059
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent et nous écrivirez. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à d'autres organismes, merci de bien vouloir cocher la case ci-contre. ☐

L'OGE

Comme chaque année l'école Saint-Christophe organise sa kermesse champêtre à Fruchet le samedi 17 juin 2023.

L'après-midi commencera par les danses des enfants de l'école. Puis de nombreux stands seront à disposition pour divertir les petits et les grands. Et enfin la journée se clôturera par un repas champêtre. La musique et la buvette agrémenteront la journée.

Nous vous attendons nombreux.



MAISON DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE VENDÉE

La MDAV, en partenariat avec le Crédit Mutuel et le département de la Vendée, propose des formations pour les dirigeants et les bénévoles associatifs. Ces formations sont gratuites et se déroulent de 18h30 à 20h30 au siège du Crédit Mutuel, 34 rue Léandre-Merlet à la Roche-sur-Yon.

Les associations auront la possibilité de découvrir 4 thèmes jusqu'au 20 novembre 2023 :

- La comptabilité associative
- La communication d'une association
- Mobiliser, gérer et conduire une équipe de bénévoles
- Mécénat, sponsoring... diversifier les ressources des associations

Inscription obligatoire, places limitées.

Retrouvez le calendrier des formations en scannant le code QR ci-contre.



BIBLIOTHÈQUE « AU PLAISIR DE LIRE »

La bibliothèque « Au plaisir de lire » organise un après-midi JEUX DE SOCIÉTÉ le mardi 18 avril à 14h 30 à la salle du Foyer Soleil.

Gratuit et ouvert à tous.

Inscription souhaitée par courriel : mediatheque-chauche@ccfulgent-essarts.fr ou à la bibliothèque.



DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La distribution dans les foyers du nouveau bulletin municipal devient trimestrielle. Il s'agit de :

Le conseil municipal a validé la liste des associations retenues pour cette distribution (moyennant une subvention de 180 €).

- 15 et 16 avril : **LE CYCLO SPORT**
- 8 et 9 juillet : **LE CLUB DE L'AMITIÉ**
- 14 et 15 octobre : **CHAUCHE T'TRAILS**

APEL

L'APEL de l'école Saint-Christophe de Chauché organise un « Vide ta chambre » le samedi 13 mai 2023 de 9h à 17h à la salle Arc-en-ciel de Chauché.

Cette vente s'axe sur les articles de puériculture, vêtements, livres et jouets d'enfants, jeux vidéo, jeux de société, peluches, linge de lit ou décorations de chambre.

L'occasion pour tous, petits et grands, de faire du tri dans ses placards et de recycler les affaires dont on ne se sert plus.

Au cours de cette journée, l'association proposera à manger pour le midi et une vente de gâteaux et de boissons.

Les frais d'inscription et les bénéfices de cette journée seront destinés au financement des projets scolaires.

Alors n'hésitez pas à venir partager un moment avec nous !



AGENDA

15 ET 16 AVRIL

Familles rurales - Représentations théâtre - Salle Arc-en-ciel

8 MAI

Cérémonie patriotique commémorative de la victoire du 8 mai 1945

10 JUIN

la crèche À PETITS PAS ouvre ses portes pour ses 10 ans !

17 JUIN

BCCFV - Assemblée générale - Salle Arc-en-ciel

17 JUIN

OGEC - Kermesse de l'école

23 JUIN

Fête de la musique



Crèche À PETITS PAS
8 rue Jules Verne, 85250 Saint-Fulgent
Tél. 02 51 34 26 28 - www.ccfulgent-essarts.fr

La crèche À PETITS PAS ouvre grand ses portes pour ses 10 ans !

La crèche intercommunale « A Petits Pas » fête ses 10 ans en 2023 ! Pour l'occasion, une journée portes-ouvertes avec de nombreuses animations aura lieu **le samedi 10 juin de 9h30 à 16h**.

Ouverte depuis janvier 2013, la structure accueille 30 enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Depuis son ouverture, la crèche a vu grandir des centaines d'enfants.

Aussi, le temps d'une journée, si votre enfant souhaite redécouvrir les lieux de ses premiers pas, si vous souhaitez découvrir les locaux et les professionnels, venez participer à cette fête exceptionnelle !

ÉTAT CIVIL

BIENVENUE À

- Victor **BARON**, le 09/01/2023
- Éloi **RIGAUDEAU**, le 25/01/2023
- Léon **LAMY**, le 28/02/2023

Pour les naissances, sont inscrites celles dont les parents ont donné l'autorisation pour que l'information soit publiée dans le bulletin.



ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Brigitte **BOUCARD**
- Marie-Madeleine **BARON**
- Jeanne **GOUY**
- Annie **BOISSEAU**
- Charlotte **BARREAU**
- Daniel **RASSCHAERT**
- Gérard **CHAUVIN**
- Gérard **ARNAUD**



Bulletin municipal de Chauché
Édité en 420 exemplaires - Avril 2023

Directeur de la publication : Christian MERLET

Création & impression : **SCULARD** - Les Essarts

Crédits images : © Mairie de Chauché • © Freepik
© Vendéens & Chouans